

**MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES**

Place de la Mairie  
11 410 - Saint Michel de Lanès  
Tél :04.68.60.30,87

-----  
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
SEANCE du 29 mars 2014 - Délibération n° 2/2014

Objet : Election des Adjoints au Maire

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à 11 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès, sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mr RAZAT Michel, Mr RIVIERE Alain, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mme RAHM Nancy, Mr PRADALIER Henri, Mr PERCHERON Olivier, Mr GRANIER Jean Marie, Mr BARRIE Hervé

Secrétaire de séance : Mr BARRIE Hervé

Date de convocation : 24 mars 2014

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin - Election du 1er adjoint**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. PRADALIER Henri : 11 (onze) voix

M. PRADALIER Henri ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

**Premier tour de scrutin - Election du 2ème adjoint**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BARRIE Hervé : 11 (onze) voix

M. BARRIE Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

**Premier tour de scrutin - Election du 3ème adjoint**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme SOTO Jacquel : 11 (onze) voix

Mme SOTO Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Thierry LEGUEVAQUES

